

LICENCE EN SCIENCES ET TECHNIQUES (LST)	
Durée de la formation	6 semestres (3 ans)
Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"> - L'accès à la première année du tronc commun des filières du cycle de la Licence en Sciences et Techniques a lieu sur étude de dossier et/ou par voie de test ou de concours, ouvert aux titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent et satisfaisant aux critères d'admission. - L'accès aux filières du cycle de la Licence en Sciences et Techniques peut se faire également à différents niveaux de la Licence, sur étude de dossier et/ou par voie de test ou de concours, pour les étudiants satisfaisant aux pré-requis relatifs à ces niveaux et qui sont précisés dans le descriptif de la filière.
Organisation de la formation	<p>Une filière de la Licence en Sciences et Techniques comporte six semestres : un tronc commun de 4 semestres sanctionné par le (DEUST) et 2 semestres de spécialisation.</p> <p>La filière est organisée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un 1^{er} et un 2^{ème} semestre d'initiation et de détermination ; - Un 3^{ème} et un 4^{ème} semestre d'approfondissement ; - Un 5^{ème} et un 6^{ème} semestre de spécialisation adapté au caractère scientifique et technique de la Licence.
Passerelles	<p>Toute filière prévoit des passerelles avec d'autres filières afin de permettre à l'étudiant, tout en conservant ses acquis, de se réorienter au sein d'un même établissement ou d'un établissement à un autre.</p> <p>Peuvent accéder au semestre 5 des filières du cycle de la Licence en Sciences et Techniques, dans la limite des places offertes et après satisfaction des critères d'admission précisés dans le descriptif de la filière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants titulaires du Diplôme d'Etudes Universitaires en Sciences et Techniques (DEUST), Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (DEUG), Diplôme d'Etudes Universitaires Professionnelles (DEUP), Diplôme Universitaire de Technologie (DUT), Brevet de Technicien Supérieur (BTS), ou diplôme reconnu équivalent obtenus dans des spécialités requises. - Les étudiants des classes préparatoires dans les spécialités requises, admissibles au Concours National Commun d'admission dans les établissements de formation d'Ingénieurs et établissements assimilés (ayant validé les épreuves écrites).
Débouchés	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des études - Marché du travail